

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE

FORMATION CONTINUE - 9 MOIS - NIVEAU 3



CAMPUS

ISV-NDSC
LOOS

MEMBRE DU RÉSEAU



arep-ufa@isv-ndsc.fr

RNCP34670 - CAP - Métiers de la coiffure - France Compétences (francecompetences.fr)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rnp/34670>

Certificateur : Ministère de l'éducation Nationale et de la Jeunesse

Date de l'enregistrement certification 03/07/19

Date d'échéance de l'enregistrement 31/08/24

Validité du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 / V2 mise à jour le 22.04.24





PRÉ-REQUIS

Positionnement pédagogique par test: savoir lire, écrire, comprendre le Français et les Mathématiques (NIVEAU 3e ATTENDU). Être inscrit à France Travail



MODALITÉS

Entretien individuel et vérification des prérequis



DURÉE ET RYTHME

9 mois : septembre à juin



MÉTIERS VISÉS

Coiffeur, Coloriste, Coiffeur styliste, Visagiste, Barbier, Coiffeur à domicile...

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Apprendre des techniques de coiffure, avoir une approche commerciale dans un cadre professionnel. Développer un sens artistique.

Le titulaire d'un CAP Métiers de la Coiffure est un professionnel qualifié dans :

- Maîtrise des techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et masculine ;
- Accueillir la clientèle ;
- Conseiller et vendre des services et produits.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le titulaire du CAP Métiers de la Coiffure exerce son activité, en respectant la réglementation en vigueur, dans les secteurs suivants :

- Tout type d'entreprises de coiffure (salons de coiffure, salons itinérants, entreprises de coiffure à domicile, entreprises liées au secteur de la coiffure) ;
- Secteur du spectacle et de la mode ;
- Établissements et institutions diverses avec des activités de coiffure intégrées (centre d'esthétique, de thalassothérapie, établissements de tourisme et de loisirs, de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées).



PUBLIC VISÉ/MODALITÉS D'ACCÈS

Priorité donnée aux personnes dont le niveau acquis à l'entrée en formation est inférieur à celui visé par la certification.

L'accès à la formation se fait après inscription par votre conseiller France Travail ou référent à l'une de nos RIC (Réunion d'Information Collective) obligatoire et sur entretien individuel, après vérification des prérequis. Il faudra justifier d'un stage en immersion avec compte-rendu pour validation du projet professionnel ou expérience professionnelle avec justificatif accompagné d'une lettre de motivation qui s'adresse à l'organisme de formation. A condition que les prérequis soient validés, vous pouvez vous inscrire jusqu'à 45 jours avant le démarrage de la formation (ce délai, comprend un entretien et la réponse de la concertation).

Pour les personnes en situation de handicap, la visite des locaux et l'évaluation des besoins spécifiques seront étudiés et décidés en commun accord. La réponse d'intégration à la formation sera transmise après concertation et validation auprès de la région Hauts de France (début septembre).

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le titulaire du diplôme du CAP Métiers de la Coiffure possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant, soit de s'insérer professionnellement, soit de poursuivre en Brevet Professionnel, suivi du BTS Métiers de la Coiffure.

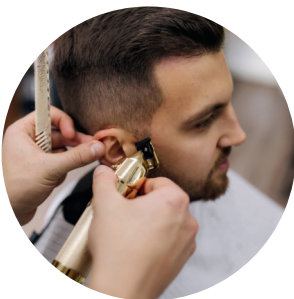
POUR EN SAVOIR +



PROGRAMME DU CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE

Pôles	Activités	Tâches		
Pôle 1 Réalisation de prestations de coiffure	Tâches communes aux activités du pôle 1 T1-1 - Préparation, gestion et remise en état des postes de travail T1-2 - Entretien des matériels (outils, appareils), du linge, des équipements et des espaces de travail T1-3 - Mise en œuvre de la démarche respectueuse de l'environnement retenue dans l'entreprise T1-4 - Auto évaluation de la qualité de la réalisation			
	1.A	Élaboration d'un diagnostic	Réalisation d'un diagnostic Formalisation d'un diagnostic	
	1.B	Mise en œuvre d'une technique d'hygiène et de soin capillaire	Réalisation d'un shampoing Réalisation d'un soin capillaire	
	1.C	Réalisation de techniques de base de coiffure	1.C1 Coupe	Réalisation d'une coupe femme Réalisation d'une coupe homme
			1.C2 Couleur	Réalisation* d'une coloration Réalisation* d'un effet de couleur <i>*exécution sans conception</i>
1.C3 Forme			Réalisation* d'une mise en forme temporaire Réalisation* d'une mise en forme durable par enroutage Réalisation d'un coiffage <i>*exécution sans conception</i>	
Pôle 2 Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	Tâches communes aux activités du pôle 2 T2-2 - Utilisation des outils numériques et des logiciels professionnels			
	2.A	Accueil de la clientèle et gestion de la prise de rendez-vous	Création de la relation client Recueil des attentes du client Prise de rendez-vous Actualisation du fichier clientèle	
	2.B	Conseil et vente de services, de matériels, de produits capillaires	Conseil à la clientèle Réalisation de la vente et de l'encaissement	
	2.C	Contribution à l'activité de l'entreprise	Exercice de son activité au sein de l'entreprise Valorisation des produits, des matériels dans différents espaces Participation à la gestion des stocks	

- **Matières générales : Maths, Français, Hist/Géo, Anglais, Prévention Sécurité Environnement**



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise en présentiel au cœur du lycée, encadrée par une équipe de formateurs, composée de professionnels métiers et d'enseignants. Une fiche pédagogique pour les personnes en situation de handicap permet une adaptation spécifique des enseignements.

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

En cours de formation :

Les modalités d'évaluation sont à chaque fin d'enseignement, puis deux examens blancs prévus et un examen final évalué par un jury d'enseignants et de professionnels pour obtenir un diplôme d'état de niveau 3. Absence de passerelle et de validation de bloc de compétence. En cas de non réussite à l'examen, les bénéficiaires pourront garder le bénéfice des notes obtenues durant 5 ans.

Pour les stagiaires présentant un handicap, les modalités d'évaluation sont précisées sur la circulaire n°2015-127 du 3 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire. Elle apporte des précisions sur la procédure à suivre et sur certaines aides techniques et humaines. Une attestation de fin de formation est remise à chaque participant.

• TARIF DE LA FORMATION

Le coût total de la formation est financé par la région (4602 €). Lors de la pré-inscription les frais de dossier s'élèvent à 35€ (encaissables lors de l'acceptation de l'entrée dans la formation). Un kit de matériel vous sera remis lors de la rentrée contre chèque de caution (le chèque sera non encaissable, sauf en cas de non restitution du kit à la fin de la formation).

• DURÉE DE LA FORMATION

Minimum 520 heures en centre de formation, 420 heures de stage en entreprise. La formation peut être adaptée individuellement.

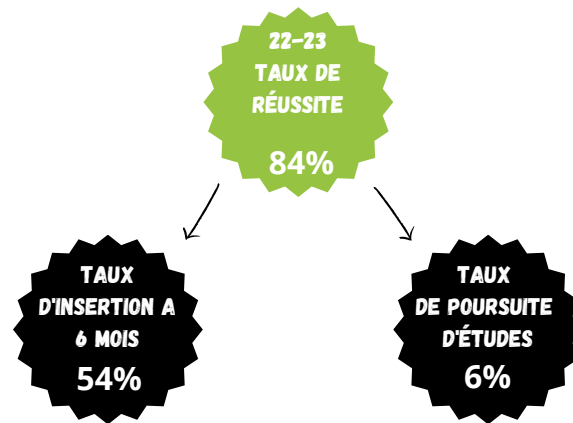
• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour que la formation puisse débuter, le nombre de stagiaires inscrits ne pourra dépasser 15 personnes.

• PLATEAU TECHNIQUE ET ACCESSIBILITÉ

Le centre de formation de l'AREP est équipé de salons aménagés comme des salons professionnels. Le site, les bâtiments et les salles sont aux normes en vigueur en matière d'accueil et d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite. Réglementation ERP - Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Référente handicap du centre : Madame Roger (personne ressource relais handicap).

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION



CONTACT

AREP

Établissements sous la tutelle des Filles de la Charité - sous contrat d'association avec l'État (accès aux bourses sur critères sociaux, aide à la restauration...)

6 rue du Maréchal Joffre - 59120 Loos

Tél : 03 20 07 04 32 / Mail : arep-ufa@isv-ndsc.fr / Site : www.isv-ndsc.fr

